



QUE FAIRE DE JEAN-LOUIS B.?

PRISON Le sexagénaire doit-il être incarcéré dans un établissement de haute sécurité? Faut-il l'interdire de sortie? Les réponses de plusieurs spécialistes du milieu carcéral.

Retour à la case prison. Après quatre nuits passées dans la nature, Jean-Louis B. est de nouveau derrière les barreaux. Mais Neuchâtel, c'est fini. Le sexagénaire a été transféré hier soir, provisoirement, dans une prison bernoise. Et maintenant? Le canton de Berne, responsable de ce détenu, devra lui trouver un nouveau foyer. Oui, mais où?

Pour Denis Froidevaux, chef du Service pénitentiaire vaudois ad interim, Jean-Louis B. «doit être placé dans un établissement de haute sécurité, où le niveau de sécurité correspond à sa dangerosité. Le risque d'évasion serait alors quasi nul.»

Pas d'accord, le Genevois Pascal Maurer, qui a été son avocat dans les années 1980. «Le mettre dans un lieu de haute sécurité ne suffit pas. La seule façon d'être en sécurité, c'est de le soigner. Il a été condamné en 1988. Qu'a-t-on fait depuis lors pour qu'il

«IL DOIT ÊTRE PLACÉ DANS UNE PRISON DE HAUTE SÉCURITÉ»

Denis Froidevaux, chef du Service pénitentiaire vaudois ad interim

ne soit plus l'homme dangereux qu'on dit? A-t-on tout fait et rien n'a marché? Je ne le sais pas.» Que propose-t-il, alors? «On doit le soigner, si c'est possible. Mais veut-on mettre l'argent nécessaire pour développer des structures utiles? La réponse appartient aux médecins et aux institutions carcérales.»

PULSIONS SEXUELLES

Jean-Louis B. aurait-il sa place à Curabilis, un établissement sécurisé qui sera inauguré en 2013, à Genève, et qui sera destiné aux criminels dangereux ayant de lourdes comorbidités psychiatriques? Le psychologue Philip Jaffé ne le pense pas. «Ce détenu n'a pas de perturbations psychiatriques qui pèsent sur la gestion de son quotidien. Il a des pulsions agressives et sexuelles. Ce qui ne se soigne pas dans un contexte psychiatrique.» Pour Philip Jaffé, il a sa place «dans un cadre pénitentiaire traditionnel aménagé pour des individus effectuant des longues peines. La vie communautaire serait renforcée.»

Qu'en pense l'avocat Dominique Warluzel, qui l'a longuement interviewé à la fin des années 1990? «Jean-Louis B. n'a jamais été dangereux avec les gardiens ou ses codétenus. Cette idée semble donc pertinente.»



STOP Ce cliché a été pris lors d'une sortie accompagnée. Jean-Louis B. n'en aura peut-être jamais d'autre. Police neuchâteloise

Mais ne s'est-il pas évadé de prison? «Il n'a fait que profiter de la stupidité congénitale de ses gardiens.»

Directeur général de l'Office pénitentiaire genevois, Georges Lapraz, qui a géré l'exécution d'une peine de Jean-Louis B., dans les années 1990, est le plus précautionneux de nos interlocuteurs. Il met en garde contre «toute décision à l'emperte-pièce. Il faut tenir compte du passé ancien et récent du détenu, des dernières expertises psychiatriques, de son comportement à Bellevue et de ce qui s'est passé durant sa cavale. A la lumière de ces éléments, il sera possible de prendre une décision. Le rythme politique, médiatique et du Café du Commerce n'est pas le même que celui de l'autorité de placement.»

Reste un point sur lequel les spécialistes interrogés sont unanimes: Jean-Louis B. peut oublier les sorties. «Les promenades bucoliques et les pique-niques en campagne, sans entrave et

en compagnie d'agents non armés, doivent assurément être supprimés. Du moins, en l'état», confie Jacques Barillon, qui a été l'avocat de la psychologue violée par le détenu en 1986. «Tant que rien ne démontre qu'il est

«IL A SA PLACE DANS UN CADRE PÉNITENTIAIRE TRADITIONNEL»

Philip Jaffé, psychologue

moins dangereux, il faut appliquer le principe de précaution. La sécurité de la population prime», ajoute Denis Froidevaux.

Selon Philip Jaffé, Jean-Louis B. n'obtiendra plus de permission de sitôt. «Personne ne le laissera sortir. Ça correspond au besoin sécuritaire qui s'installe chez nous. Je pense

qu'il est moins dangereux qu'il y a vingt ans, la dangerosité s'émoissant avec l'âge. Mais il a tué, violé et il s'est évadé lors de trois sorties. On ne peut le laisser dehors.»

Dominique Warluzel arrive, lui aussi, à ce constat: «La loi dit qu'il faut tenter une resocialisation. Mais dans son cas, c'est impossible. La seule réponse, c'est de le mettre à l'écart définitivement. Le système a tout tenté, mais est arrivé un constat d'échec définitif. Et si vraiment il faut lui accorder une respiration à caractère humanitaire, il doit sortir avec vingt policiers autour de lui.»

Pascal Maurer se montre moins catégorique que son confrère. «Jean-Louis B. s'est évadé, mais il n'a pas agressé, il n'a pas violé et il s'est rendu. Ça donne à réfléchir, il a peut-être évolué. Mais si l'évaluation psychiatrique dit qu'il est toujours aussi dangereux, alors on ne doit pas le laisser sortir.» ■

Fabiano Citroni